



## erreur salaire co propriété

Par **ju91**, le **09/02/2012** à **17:40**

Bonjour,

nous avons acheter un appartement en mars 2011 dans une co propriété.

ce mois ci on nous annonce qu'il y aune erreur sur le salaire des gardiens du au changement de convention collective en 2005 .

le syndic a admis son erreur qu'il a mis sur son sous traitant comptable. il a déjà rattraper l'erreur de salaire sur 2011.

les gardiens nous réclament leur du et c'est normal.

mais les budget ayant été clôturer et valider en ag il ne peut pas payer les sommes réclamer sans en passer par le conseil syndical voir une assemble exceptionnel.

La question que je me pose n'étant pas propriétaire de l'appartement durant cette période, est ce a moi de payer ces charges que l'ancien propriétaires aurait du payer.

est ce qu eje peux attaquer le syndic pour son erreur de gestion et me réparer ce préjudice.

julien